

## Faculté ouverte de politique économique et sociale



### OPES2258 Questions spéciales de politique économique et sociale en société capitaliste

[30h]

Ce cours n'est pas dispensé en 2005-2006

Langue d'enseignement : français

Niveau : Second cycle

#### **Objectifs (en termes de compétences)**

Ce cours doit sur base d'une demande argumentée des étudiants, approuvée par les Conseil de la FOPES et les autorités académiques, permettre l'approfondissement d'une matière à option ou d'une matière obligatoire. Il doit aboutir à cerner, sur un sujet précis de politique économique et sociale, un cadre d'analyse théorique adéquat et une méthodologie axée sur des études de cas.

#### **Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)**

Questions spéciales sur les politiques économiques et sociales en société capitaliste telles que : mutations des politiques sociales, transformation du rôle et des fonctions de l'état, internationalisation, régulation et dérégulation des politiques économiques et sociales

#### **Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)**

La formation se fait le samedi et certains soirs en semaine; elle est décentralisée et oblige donc à des déplacements. Le rôle du professeur comporte l'accompagnement sur place de projets-mémoires. Le professeur participe à un séminaire pédagogique. Il fonctionne en collaboration avec un conseiller à la formation. Il doit rédiger le matériau pédagogique correspondant à ses enseignements. Une collaboration étroite sera instituée entre les titulaires des enseignements à option de chaque section. Le candidat à une charge d'enseignement doit aussi communiquer avec son curriculum vitae les expériences non traditionnelles de formation qu'il a vécues et faire valoir des documents, syllabus ou matériaux didactiques qu'il aurait rédigés. L'attention des candidat(e)s aux charges d'enseignement est attirée sur l'existence de lois concernant les cumuls. Le mode d'apprentissage exige du professeur qu'il négocie un contrat de formation avec ses étudiants et qu'il motive de manière détaillée soit par écrit soit par oral ses évaluations aux personnes concernées.